

From: [NNHPD Consultation / DPSNSO \(HC/SC\)](#)
Subject: Web PLA and ANF forms temporarily unavailable/ le formulaire DLMM et FMN temporairement indisponible
Date: November 27, 2025 2:08:30 PM

Unclassified / Non classifié



Le français suit...

Dear Stakeholders,

We are writing to you today to provide an update on operations in the Natural and Non-prescription Health Products Directorate (NNHPD), share information on our continued workload challenges and communicate a path forward that we believe will help us better serve you in the future.

Context

Natural health product (NHP) submission volumes have posed a longstanding challenge for NNHPD. While the Directorate has made ongoing improvements to streamline its processes, we continue to face mounting pressures of high workload volumes alongside limited resources.

Several months ago, we implemented a workload management approach to help manage Class II and III NHP applications. This approach was put in place to focus our efforts on NHP applications that benefit Canadians and Canadian businesses.

While this plan has helped to focus our efforts on products targeted for the Canadian market, it has created additional steps which are leading to inefficiencies for both applicants and NNHPD. Mainly, it

has created a two-step process whereby Class II and III applicants must wait for a submission number before they can complete a separate Workload Management Form to initiate the prioritization process.

Solution

In order to address this issue, we have been working towards integrating the Workload Management Form criteria directly into the web Product Licensing Application form (Web PLA) and Amendment and Notification Form (ANF). Key form improvements will include:

- Integration of Workload Management eligibility criteria, removing the need for a separate Workload Management Form and reducing administrative burden for applicants.
- Expansion of the “to be sold and/or manufactured in Canada” eligibility criteria from 6 to 12 months.

Transition Approach

We do not have the resource capacity to process the submissions already received while also transitioning to the updated forms.

Therefore, we kindly ask for your understanding as we temporarily pause accepting new submissions.

The Web PLA and ANF will be unavailable from December 1, 2025, until December 15, 2025.

Here are our commitments to you during the temporary downtime:

- We will process all outstanding Class I applications. All Class I applications that we have received will be issued a decision within the 60-day service standard.
- We will contact each Class II and III applicant that has filed a submission that we have not yet processed, to confirm their intent to sell or manufacture their product in Canada within 12 months of being authorized, thereby expediting the

prioritization process.

- We assure you that your work will not be lost. For applications in progress but not yet finalized, we will provide instructions on how to retrieve your application once the updated forms are available. You need to save your work in progress.
- We will extend the period of time to respond to an Information Request Notice (IRN) or Post-licence Request Notice (PLRN). If you have received an IRN or PLRN that requires the use of the Web PLA or ANF, your response will not be due while the forms are unavailable. If you have any questions or concerns, you can communicate with the submission contact listed on your IRN or PLRN.
- We will provide flexibility to product license holders by allowing any notifiable changes made between October 2 and 16 to be submitted up to two weeks after the forms are back online.

We will issue a new [Natural Health Product Licensing Bulletin](#) when the updated forms are available, with further details.

Thank you for your understanding and cooperation during this transition period as we work to serve you better. If you have any questions or require assistance, please contact us at nnhpd-dpsnso@hc-sc.gc.ca.

Regards,
Natural and Non-prescription Health Products Directorate
Health Canada, Government of Canada

Chers intervenants,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous fournir une mise à jour sur les activités de la Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance (DPSNSO), partager des renseignements sur nos défis persistants liés à la charge de travail et communiquer une voie à

suivre qui, selon nous, nous aidera à mieux vous servir à l'avenir.

Contexte

Les volumes de demandes relatives aux produits de santé naturels (PSN) représentent un défi de longue date pour la DPSNSO. Bien que la Direction ait apporté des améliorations continues pour optimiser ses processus, nous continuons de faire face à des pressions croissantes liées à des volumes élevés de travail et à des ressources limitées.

Il y a plusieurs mois, nous avons mis en place une approche de gestion de la charge de travail afin de mieux gérer les demandes de PSN de classe II et III. Cette approche visait à concentrer nos efforts sur les demandes de PSN qui bénéficient aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Bien que ce plan ait permis de cibler nos efforts sur les produits destinés au marché canadien, il a créé des étapes supplémentaires entraînant des inefficacités pour les demandeurs et la DPSNSO. Plus précisément, il a instauré un processus en deux étapes où les demandeurs de classe II et III doivent attendre un numéro de soumission avant de pouvoir remplir un formulaire distinct de gestion de la charge de travail pour amorcer le processus de priorisation.

Solution

Afin de résoudre ce problème, nous travaillons à intégrer les critères du formulaire de gestion de la charge de travail directement dans le formulaire de demande de licence de mise en marché (DLMM) et le formulaire de modification et de notification (FMN). Les principales améliorations apportées aux formulaires comprendront :

- Intégration des critères d'admissibilité à la gestion de la charge de travail, éliminant ainsi la nécessité d'un formulaire distinct et réduisant le fardeau administratif pour les demandeurs.
- Expansion du critère d'admissibilité « destiné à être vendu et/ou fabriqué au Canada » de 6 à 12 mois.

Approche de transition

Nous n'avons pas la capacité en ressources pour traiter les demandes déjà reçues tout en effectuant la transition vers les nouveaux formulaires. Par conséquent, nous vous demandons votre compréhension alors que nous suspendons temporairement l'acceptation de nouvelles demandes.

Le formulaire Wed de DLMM et le formulaire FMN seront indisponibles du 1er décembre 2025 au 15 décembre 2025.

Voici nos engagements envers vous pendant cette période d'interruption temporaire :

- Nous traiterons toutes les demandes de classe I en attente. Toutes les demandes de classe I que nous avons reçues feront l'objet d'une décision dans le délai de service de 60 jours.
- Nous communiquerons avec chaque demandeur de classe II et III ayant déposé une demande que nous n'avons pas encore traitée afin de confirmer son intention de vendre ou de fabriquer son produit au Canada dans les 12 mois suivant l'autorisation, ce qui accélérera le processus de priorisation.
- Nous vous assurons que votre travail ne sera pas perdu. Pour les demandes en cours mais non finalisées, nous fournirons des instructions sur la façon de récupérer votre demande une fois que les formulaires mis à jour seront disponibles. Vous devez sauvegarder votre travail en cours.
- Nous prolongerons le délai pour répondre à un avis de demande de renseignements (ADR) émis lors de l'évaluation d'une demande ou à un ADR émis après la délivrance d'une licence de mise en marché. Si vous avez reçu un ADR nécessitant l'utilisation du formulaire DLMM ou FMN, votre réponse ne sera pas exigée pendant que les formulaires sont indisponibles. Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez communiquer avec la personne-ressource indiquée sur votre ADR.

- Nous accorderons une période de flexibilité aux titulaires de licence de mise en marché en leur permettant de soumettre tout changement à notifier effectué entre le 2 et le 16 octobre jusqu'à deux semaines après la remise en ligne des formulaires.

Nous publierons un nouveau [Bulletin concernant les demandes d'homologation des produits de santé naturels](#) lorsque les formulaires mis à jour seront disponibles, avec plus de détails.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pendant cette période de transition, alors que nous travaillons à mieux vous servir. Si vous avez des questions ou besoin d'aide, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : nnhpd-dpsnso@hc-sc.gc.ca.

Cordialement,
Direction des produits de santé naturels et sans ordonnance
Santé Canada, Gouvernement du Canada